بنك الجزائر
BANK OF ALGERIA

Alger, le 23 septembre 2026

Communiqué du Conseil Monétaire et Bancaire

Le Conseil Monétaire et Bancaire a tenu sa session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Gouverneur de la Banque d'Algérie.

Le Conseil Monétaire et Bancaire a décidé d'autoriser « Djezzy Payment Services » filiale d'Optimum Telecom Algérie, à se constituer en Prestataire de Services de Paiement (PSP).

Pour rappel, les Prestataires de Services de Paiement sont des intermédiaires financiers faisant partie des nouveaux acteurs créés dans le cadre de la loi N° 23-09 portant Loi Monétaire et Bancaire, visant à diversifier les moyens de paiement et à contribuer au renforcement de l'inclusion financière.

Cette autorisation de constitution est accordée conformément au règlement n°25-02 fixant les conditions d'autorisation de constitution, d'agrément et d'exercice d'activités des Prestataires de Services de Paiement, elle sera suivie d'une demande d'agrément à soumettre à la Banque d'Algérie, au plus tard, douze (12) mois, à compter de la date de notification de la décision d'autorisation de constitution.